



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le **1 SEP. 2020**

Nos références : MEFI-D20-06478  
Vos références : Votre lettre du 9 juin 2020

Monsieur le Président,

La crise sanitaire que connaît le pays depuis le mois de mars a profondément affecté la santé financière des entreprises et menacé les emplois sur l'ensemble du territoire. Face à l'urgence de la situation, l'État a apporté une réponse économique d'une ampleur historique, mobilisant 470 milliards d'euros dans les Prêts garantis par l'État, le Fonds de solidarité, l'activité partielle, ou encore des exonérations ou reports de charges et cotisations. Nous pouvons nous féliciter de l'efficacité de ce programme d'urgence, qui a permis de préserver nos entreprises et leurs compétences au plus fort de la crise, en particulier pour les PME et les ETI.

En complément, le Gouvernement a décidé de mettre en place des plans de soutien exceptionnels pour les filières les plus impactées par la crise, comme l'automobile ou l'aéronautique. Une attention particulière a été portée sur les dispositifs de soutien à l'investissement, à la R&D et à l'innovation pour ces entreprises à fort contenu technologique. Cet effort significatif accorde une place substantielle au soutien aux PME. Nous savons le rôle déterminant que les pôles de compétitivité ont joué dans le déploiement des plans de soutien, avec par exemple plus de 1300 projets qui sont remontés en un mois sur les appels à manifestation d'intérêt pour la modernisation des entreprises des secteurs aéronautique et automobile.

Nous attirons également votre attention sur le plan destiné aux entreprises technologiques présenté le 5 juin 2020. Mobilisant à terme près de 1,2 milliard d'euros, ce plan prévoit des mesures de soutien public sous forme d'investissements, de prêts et d'aides afin que ces entreprises puissent continuer à voir le jour, à croître et à innover.

1/3



M. Jean-Luc BEYLAT  
Président  
Association française des pôles de  
compétitivité (AFPC)  
17 rue Hamelin  
75016 PARIS

139 rue de Bercy – 75572 Paris  
Cedex 12

Au-delà de l'urgence, la crise pourrait avoir des conséquences à moyen terme sur l'économie si les incertitudes qu'elle crée se traduisaient par un gel des investissements, en particulier dans l'innovation et la R&D. Il est donc nécessaire de construire un plan de relance plus global de l'économie, dont l'ancrage territorial sera l'une des clés de la réussite.

Construit en forte coordination avec nos partenaires européens, ce plan devra placer notre pays sur une trajectoire de croissance pérenne, en recréant les conditions de la confiance de l'ensemble des acteurs économiques et en accélérant l'effort de transformation de notre économie pour la placer à la pointe des enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle : une économie résolument inscrite dans la transition environnementale et irriguée par le numérique.

A cet égard, les contributions des pôles de compétitivité et de leurs adhérents, en particulier les PME, ont été capitales. Nous avons ainsi pris bonne note des travaux conduits par l'AFPC et restitués dans la « Contribution pour un plan de relance d'une économie décarbonée, résiliente et souveraine par l'innovation collaborative », qui a largement contribué aux travaux de préparation sur le plan de relance et sont au centre de nos préoccupations et de notre action. Nous vous en remercions.

Vous soulignez dans votre courrier l'importance de protéger dans la période actuelle les activités de R&D et d'innovation, et particulièrement de la R&D collaborative. Nous partageons pleinement ce constat. C'est pourquoi, par exemple, le Gouvernement a lancé, dès début juin, un appel à projet à hauteur de 100 M€ pour le soutien à l'innovation des filières industrielles sous forme d'aides aux projets de R&D collaborative ouvert jusqu'au 29 juin 2021, via la mobilisation de fonds du PIA.

Nous portons à votre attention que le programme PSPC, évalué en 2019, bénéficie largement aux PME : elles représentent 33% des consortia (par ailleurs constitués de 20 % d'ETI et 8 % de TPE, contre 6 % pour les grandes entreprises et 33 % pour les laboratoires) et l'évaluation révèle que la croissance du chiffre d'affaires des PME lauréates a été significativement renforcée. La labellisation par les pôles de compétitivité génère, pour les bénéficiaires, une réelle valeur ajoutée.

S'agissant du programme PSPC-Régions, l'Etat est pleinement mobilisé pour lancer dans les meilleurs délais et compte tenu des contraintes des Régions une nouvelle vague de financement des projets collaboratifs afin de préserver l'effort de R&D des entreprises. Fort des retours d'expérience de la première génération du PSPC-Régions, le prochain appel à projets sera amélioré pour lui permettre de mieux s'adapter aux spécificités régionales. La bonification des taux d'aide pour les PME et les ETI des projets labellisés par un pôle de compétitivité sera évidemment maintenue, ce qui contribuera au soutien des priorités d'action que chacun d'eux aura identifiées.

Enfin, s'agissant des projets européens, le Gouvernement a renouvelé son engagement en matière de participation des acteurs français à travers les nombreux chantiers initiés dans le cadre du Plan d'action national d'amélioration de la participation française aux dispositifs européens de financement de la recherche et de l'innovation (PAPFE). La participation des PME françaises aux projets Eurêka notamment fait l'objet d'une attention particulière, et leur performance a été particulièrement bonne dans le cadre du dispositif Eurostars 2 (à l'issue des huit premiers appels à projets, 153 projets ont été financés, et 74 % des partenaires étaient des PME). La baisse de participation que vous notez, réelle, doit être nuancée dans la mesure où Eurêka ne représente plus l'unique guichet vers lequel les PME innovantes peuvent se tourner, et certaines thématiques auparavant exclusivement soutenues par ce biais disposent désormais d'outils à travers le Programme cadre de recherche et d'innovation (partenariats public-privé, Instrument PME/EIC Accélérateur, etc.).

Plus globalement, le plan de relance sera l'occasion d'accroître l'effort de soutien à l'innovation, à travers un quatrième programme d'investissements d'avenir. Il combinera deux logiques d'intervention visant à accélérer l'innovation dans tous les secteurs : (i) financer des investissements exceptionnels sur quelques filières ou technologies émergentes, prioritaires pour la compétitivité de notre économie, la transition écologique et la souveraineté de nos modèles et (ii) garantir un financement structurel pérenne et prévisible aux écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, pour faire de la France le terreau le plus fertile en Europe pour les chercheurs et les entrepreneurs.

Les pôles de compétitivités seront naturellement des acteurs structurants pour permettre son déploiement au bénéfice des écosystèmes français.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

*Bien cordialement,*



**Bruno LE MAIRE**  
Ministre de l'Économie, des Finances  
et de la Relance

*Chaleureusement,*



**Agnès PANNIER-RUNACHER**  
Ministre déléguée auprès du  
Ministre de l'Économie, des  
Finances et de la Relance,  
chargée de l'Industrie